

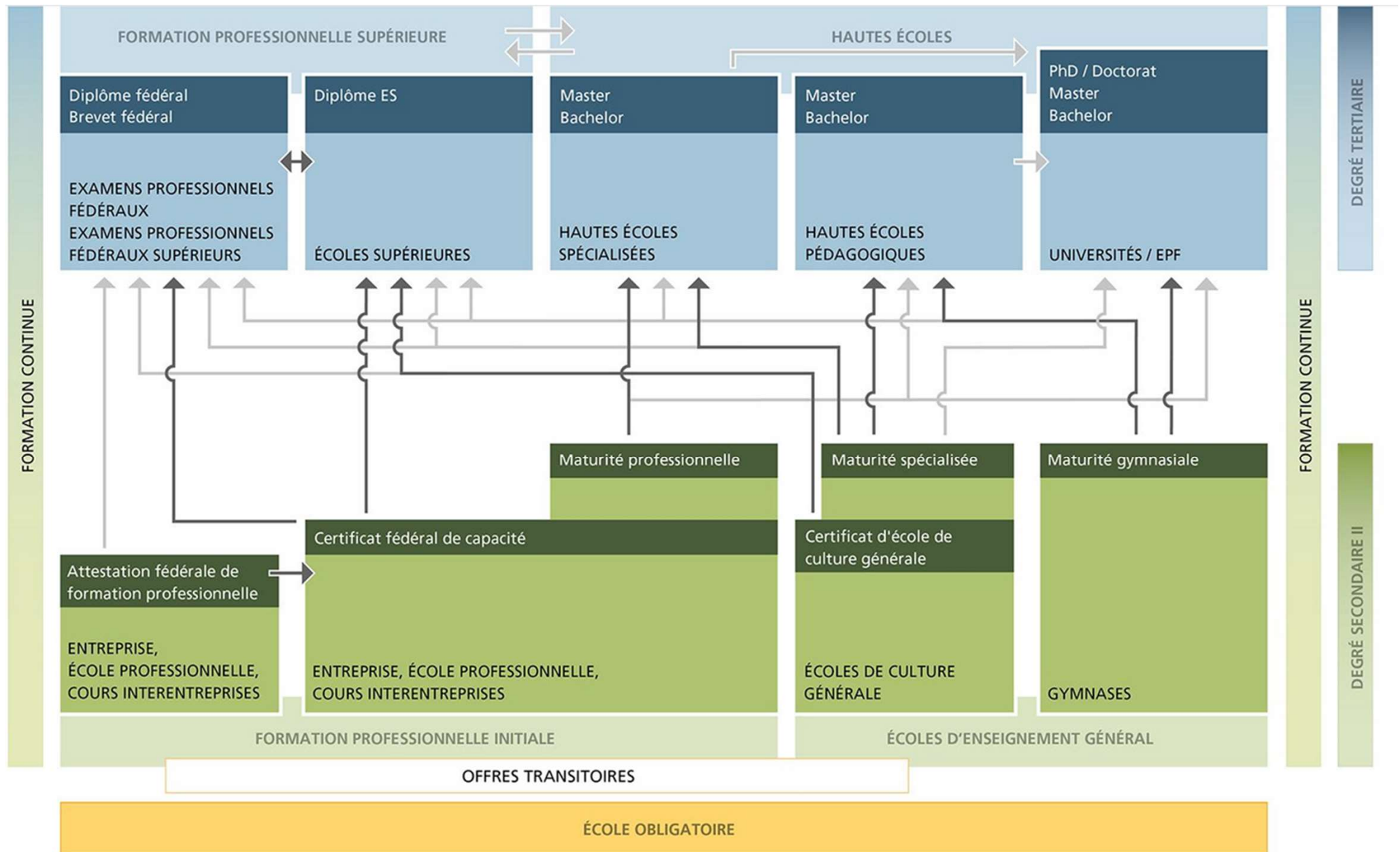


Organisation
du Monde du Travail
**Thérapie
Complémentaire**

Bienvenue
à la séance d'information

Révision de l'examen professionnel supérieur pour les thérapeutes complémentaires

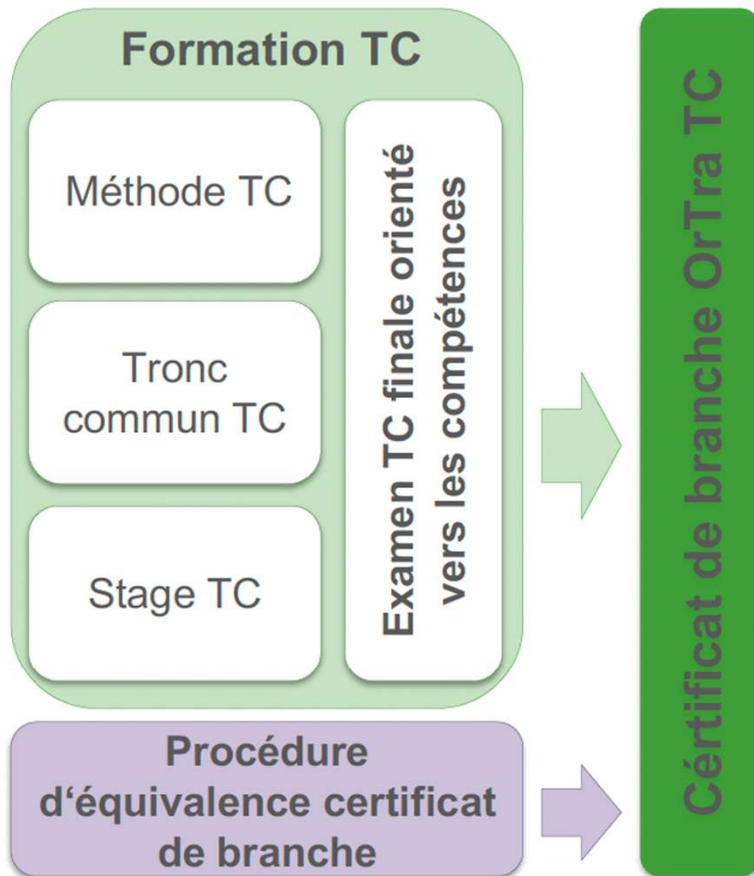
Les changements les plus importants sont surlignés en rouge.



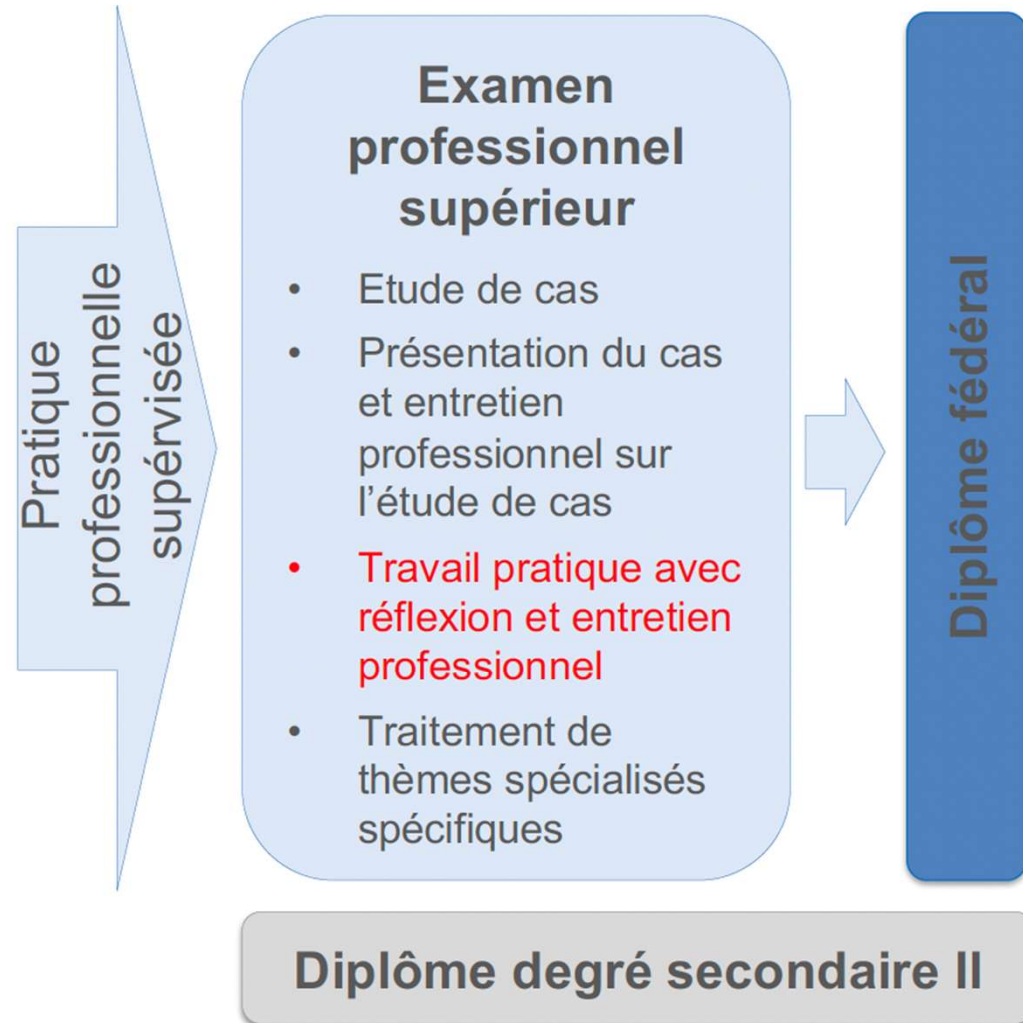
→ Voie usuelle - - - - - Voie possible

Architecture de la formation et des examens

Accès au certificat de branche



Accès au diplôme fédéral



Documents pertinents pour l'EPS

Les documents suivants sont pertinents pour l'examen professionnel supérieur (EPS) pour les thérapeutes complémentaires:

- le règlement d'examen (RE)
- les directives relatives au RE avec le profil de qualification
- le règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée en TC
- les bases de la thérapie complémentaire

Le RE et les directives ont été **révisés** dans le cadre d'une révision totale **conformément aux directives actuelles du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**. **La structure et la présentation du contenu ont été considérablement modifiées.**

Les bases de la thérapie complémentaire ont été légèrement **révisées** en 2025 **et complétées** par certains chapitres de l'ancien profil professionnel.

Le règlement d'examen (RE)

Le règlement d'examen révisé est entré en vigueur le 29.01.2026.
Il s'applique aux examens supérieurs à partir de l'automne 2026.
La réglementation est en grande partie dictée par le SEFRI.

Les principales modifications sont les suivantes:

- 3 méthodes ne figurent plus dans le règlement d'examen (**Thérapie corporelle par le mouvement, Eutonie, Thérapie Biodynamique**)
- Partie pratique de l'examen
- Pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire d'au moins 2 ans avec une charge de travail moyenne d'au moins 50 % et 18 heures de supervision
- Les superviseurs ne sont plus admis, mais leurs qualifications sont vérifiées afin de s'assurer qu'elles répondent aux exigences minimales de l'OrTra TC.

Méthodes reconnues par l'OrTra TC

avec date d'intégration de la méthode dans le règlement d'examen

| | | | |
|--|-------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Accupressure thérapie | 14.01.2016 | Réflexothérapie | 03.10.2016 |
| APM Thérapie | 14.01.2016 | Shiatsu | 09.09.2015 |
| Ayurvéda Thérapie | 09.09.2015 | Technique Alexander | 14.01.2016 |
| Eurythmie Thérapeutique | 14.01.2016 | Thérapie craniosacrale | 09.09.2015 |
| Fasciathérapie | 24.09.2019 | Thérapie Feldenkreis | 03.10.2016 |
| Intégration structural | 14.01.2016 | Thérapie Respiratoire | 14.01.2016 |
| Kinésiologie | 10.05.2019 | Thérapie Trager | 25.03.2022 |
| Massage Rythmique Thérapeutique | 21.12.2020 | Travail corporel aquatique | 25.03.2022 |
| Polarity | 14.01.2016 | Yoga Thérapie | 09.09.2015 |
| Rebalancing | 14.01.2016 | | |

Depuis le 29 janvier 2026, la Thérapie corporelle par le mouvement, l'Eutonie et la Thérapie Biodynamique ne sont plus des méthodes de thérapie complémentaire. Les thérapeutes pratiquant ces méthodes ont la possibilité de passer l'examen selon l'ancienne RE dans un délai de deux ans.

Profil professionnel TC

Le **profil professionnel** de thérapeute complémentaire fait **désormais partie du règlement d'examen** (RE ch. 1.2).

Il est également disponible sous forme d'extrait du règlement d'examen dans un document séparé.

Le profil professionnel présente de manière synthétique, dans les chapitres prescrits par le SEFRI, l'activité du/de la thérapeute complémentaire :

- **Domaine d'activité**
- **Principales compétences opérationnelles**
- **Exercice de la profession**
- **Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture**

Les directives

Les **directives relatives au règlement d'examen** entrent en vigueur en même temps que le règlement d'examen. Elles ont été **considérablement remaniées**.

Elles contiennent des informations précisant et complétant le RE ainsi que, désormais, le **profil de qualification en annexe**.

Les critères d'évaluation des différentes épreuves de l'examen ne figurent plus dans les directives. Pour cela, **les grilles d'évaluation des épreuves 1 à 3 de l'examen**, qui contiennent les critères et les indicateurs, sont désormais **disponibles en ligne**.

Profil de qualification thérapeute complémentaire

Le profil de qualification du/de la thérapeute complémentaire figure en annexe des directives relatives au règlement d'examen.

Il énumère les **compétences transversales** et décrit les différents **domaines de compétences opérationnelles**. Les **compétences opérationnelles** sont précisées par **des critères de performance** spécifiques. Ces critères s'appuient sur des situations professionnelles réelles et décrivent les connaissances spécialisées et les aptitudes des candidats qui seront évaluées lors de l'examen professionnel supérieur.

Les critères de performance sont classés selon différents **niveaux de performance (NP)** qui reflètent la complexité des performances attendues. **Des thèmes et des contenus possibles** sont également attribués à chaque compétence opérationnelle.

Compétences transversales

Outre les compétences opérationnelles proprement dites, lesquelles sont concrètement axées sur une situation de travail, sont également décrites des compétences dites transversales. Celles-ci correspondent au potentiel d'une personne à agir de manière appropriée et responsable dans différentes situations et dans différents rôles sociaux:

Compétence personnelle:

Les professionnels apportent leur personnalité et leur attitude comme un outil important dans leurs activités professionnelles.

Compétence sociale:

Les professionnels gèrent les relations sociales et la communication qui en découle dans leur environnement professionnel de manière consciente, constructive et responsable.

Compétence méthodologique:

Les professionnels planifient le traitement de tâches et d'activités professionnelles et procèdent de manière ciblée, structurée et efficace dans leur travail.

Aperçu des compétences opérationnelles

| Domaines de compétences opérationnelles | | Compétences opérationnelles | | | |
|---|--|---|---|--|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| A | Introduire le processus thérapeutique «Rencontrer» | A1 – Etablir le premier contact avec le client et clarifier les conditions-cadres | A2 – Relever la situation du client et établir l'anamnèse | A3 – Développer les objectifs et la procédure thérapeutique | |
| B | Concevoir le processus thérapeutique et traitement par une approche centrée sur le corps «Élaborer» | B1 – Concevoir la thérapie centrée sur les processus et l'interaction | B2 – Stimuler les processus de l'autorégulation et du rétablissement du client | * B3 – Instruire des groupes et concevoir des processus de groupe centrés sur le corps | |
| C | Approfondir le processus thérapeutique «Intégrer» | C1 – Stimuler la perception et l'interprétation des changements | C2 – Refléter le déroulement de la thérapie et les objectifs thérapeutiques avec le client | C3 – Dédire des connaissances du déroulement de la thérapie avec le client et vérifier la démarche thérapeutique | |
| D | Consolider le processus thérapeutique «Transférer» | D1 – Développer avec le client des moyens et démarches pour garantir le succès durable de la thérapie | D2 – Accompagner la mise en œuvre de mesures pour garantir le succès durable de la thérapie | D3 – Évaluer le processus thérapeutique avec le client et mener la thérapie à son terme | |
| E | Concevoir les relations et la collaboration | E1 – Etablir et concevoir une relation thérapeutique avec le client | E2 – Intégrer les personnes de référence dans le processus thérapeutique et inclure les professionnels d'autres disciplines | E3 – Créer un réseau avec les professionnels d'autres disciplines et entretenir la collaboration | E4 – Aborder les situations difficiles avec le client, les personnes de référence et les professionnels |
| F | Garantir la sécurité et la déontologie | F1 – Reconnaître les situations à risque ainsi que les limites professionnelles et personnelles et agir de manière adéquate | F2 – Prendre en compte les besoins, les capacités et les limites du client dans le processus thérapeutique | F3 – Garantir des normes déontologiques | |
| G | Gérer une entreprise et assurer et développer la qualité | G1 – Mettre en place et gérer une entreprise indépendante | G2 – Assurer le processus opérationnel et l'administration et fournir des renseignements | G3 – Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing | G4 – Développer et assurer la qualité de l'activité thérapeutique et de l'entreprise |

* Concerne les méthodes Thérapie respiratoire, Fasciathérapie, Thérapie Feldenkrais, Eurythmie thérapeutique, Thérapie Trager et Yoga thérapie

Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et critères de performance

Domaine de compétences opérationnelles A: Introduire le processus thérapeutique – «Rencontrer»

Les thérapeutes complémentaires établissent le premier contact avec le client et clarifient les conditions-cadres de l'accompagnement thérapeutique. Ils relèvent la situation et les troubles de la santé des clients et établissent une anamnèse selon la méthode de la thérapie complémentaire. Les thérapeutes complémentaires développent avec leur clientèle les objectifs thérapeutiques orientés vers la solution et la démarche thérapeutique en se centrant sur le corps et le processus, et définissent avec elle ce qui permet de reconnaître le succès de la thérapie.

| Compétences opérationnelles | | Thèmes et contenus possibles | Critères de performance |
|--|---|--|---|
| Les thérapeutes complémentaires sont capables: | | | |
| A1 | Établir le premier contact avec le client et clarifier les conditions-cadre | <ul style="list-style-type: none"> - Description de la méthode - Possibilités et limites de la méthode - Déontologie professionnelle - Devoir de discrétion - Protection des données - CGV - Assurances complémentaires | <ul style="list-style-type: none"> - de se confronter à l'image des troubles de la santé/des contraintes mentionné par les clients lors de leur inscription et aux autres informations disponibles (NP 3) - d'informer les clients sur la thérapie complémentaire, ses possibilités et ses limites (NP 1) - d'informer les clients sur la rémunération, la déontologie professionnelle, le devoir de discrétion et la protection des données (NP 1) |
| A2 | Relever la situation du client et établir l'anamnèse | <ul style="list-style-type: none"> - Relevé du cas - Situation initiale - Situation du la client - Rapports et diagnoses d'autres services spécialisés - Réalisation d'une anamnèse selon la méthode de la TC | <ul style="list-style-type: none"> - de relever les données personnelles, l'environnement, les antécédents, la situation actuelle, les défis, les troubles de la santé, les diagnostics médicaux existants et les traitements médicamenteux des clients (NP 1) - de prendre en compte les rapports d'autres professionnels et services spécialisés (NP 2) - de clarifier, si les clients suivent d'autres thérapies (NP 1) - d'enregistrer les préoccupations, attentes et objectifs des clients (NP 1) - de demander et apprécier les expériences en termes de ressources <u>renforçantes</u> et de stratégies d'action et d'adaptation positives (NP 2) - d'identifier les craintes et les peurs des clients (NP 2) - d'établir une anamnèse basée sur la méthode, centrée sur le corps et le processus, en utilisant avec empathie l'observation, le contact manuel, le mouvement et le questionnement comme moyen (NP 3) |
| A3 | Développer les objectifs et la procédure thérapeutique | <ul style="list-style-type: none"> - Démarche thérapeutique - Élaboration et formulation des objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - de définir les objectifs thérapeutiques en collaboration avec les clients (NP 3) |

Niveaux de performance

| | |
|--|--|
| Niveau de performance (NP) 1 (Reproduction et compréhension) | <p>Évaluer, décrire et expliquer des situations de travail de base, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un domaine de travail clair et bien délimité, et les maîtriser de manière autonome, spécialisée et adaptée à la situation.</p> <p><i>Verbes typiques: énumérer, montrer, distinguer, différencier, définir, représenter, expliquer, reproduire, déterminer, nommer, décrire, désigner, relever, enregistrer, etc.</i></p> |
| Niveau de performance (NP) 2 (Transfert et analyse) | <p>Reconnaître des situations de travail élargies, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un environnement de travail en évolution et les maîtriser de manière professionnelle, planifiée et structurée.</p> <p><i>Verbes typiques: appliquer, analyser, utiliser, classer, modifier, optimiser, adapter, structurer, ordonner, relier, suivre, résumer, vérifier, évaluer, reconnaître des liens et des modèles, déterminer, identifier, etc.</i></p> |
| Niveau de performance (NP) 3 (Réflexion, jugement et résolution des problèmes) | <p>Analyser, évaluer et maîtriser des situations de travail globales, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un domaine (de travail) complexe et spécialisé, et justifier la procédure, le choix de la solution et la stratégie de résolution sur le plan théorique ou spécifique à la discipline.</p> <p><i>Verbes typiques: évaluer, juger, justifier, mettre en relation et relier à des théories, développer, planifier, concevoir, assurer, créer, recommander, choisir, réfléchir, interpréter, coordonner, prioriser, concevoir, argumenter, relier, évaluer, déduire, etc.</i></p> |

Les bases de la TC

Les bases de la thérapie complémentaire ont été légèrement révisées en 2025 et complétées par certains chapitres de l'ancien profil professionnel.

Les bases de la thérapie complémentaire comprennent, d'une part, **un ensemble d'hypothèses de base qui constituent le fondement de la thérapie complémentaire** et qui sont communes à toutes les méthodes et à tous les praticiens et, d'autre part, une **brève présentation du domaine d'activité et du positionnement de la thérapie complémentaire dans le système de santé.**

Bases de la thérapie complémentaire

| | |
|------------------------------|---|
| La conception de l'humain | <ul style="list-style-type: none">• approche holistique• individualité• collectivité• compétence personnelle |
| La compréhension de la santé | <ul style="list-style-type: none">• la salutogenèse• la santé comme expérience holistique personnelle• la santé et la maladie comme une régulation en continuum• la santé et la maladie comme processus dynamique• la santé et la maladie comme expression de l'autorégulation• homéostasie, hétérostase |
| Les objectifs | Renforcement <ul style="list-style-type: none">• de l'autorégulation• de la perception de soi• de la compétence de rétablissement |
| Les moyens | <ul style="list-style-type: none">• le toucher• le mouvement• la respiration• l'énergie en lien direct avec la guidance et les entretiens |

Bases de la thérapie complémentaire

| | |
|---------------------------|--|
| La focalisation | <ul style="list-style-type: none">• ressources• résilience• sens de la cohérence (compréhension, faisabilité, importance)• autonomisation |
| Principes structurants | <p>Principe</p> <ul style="list-style-type: none">• de la relation• du dialogue• de l'expérience positive• de l'orientation vers les solutions• du processus |
| Orientation thérapeutique | <ul style="list-style-type: none">• centrage sur les méthodes• centrage sur le corps• centrée sur les processus• interactive |
| Phases du processus | <ul style="list-style-type: none">• rencontrer• élaborer• intégrer• transférer |

Avez-vous des questions ?

Conditions d'admission à l'EPS

- Diplôme de niveau secondaire II au minimum (maturité ou apprentissage professionnel) ou équivalent
- Certificat de branche OrTra TC (via une formation TC accréditée ou la procédure d'équivalence OrTra TC)
- Preuve d'une pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire

Dispositions transitoires

Conformément aux dispositions transitoires (RE, ch. 9.22 à 9.24), l'ancienne RE s'applique toujours

- aux candidats qui ont échoué à l'examen en vertu de l'ancien RE pour répéter l'examen (jusqu'au 31 décembre 2027)
- à ceux qui étaient inscrits selon l'ancien RE et qui ont dû se retirer ou interrompre l'examen, mais uniquement en ce qui concerne l'étude de cas
- aux praticiens d'une méthode qui ne figure plus dans le RE révisé (pour deux ans à compter de l'entrée en vigueur du RE révisé)

Charge de travail pratique professionnelle

Charge de travail requise (déclaration personnelle) :

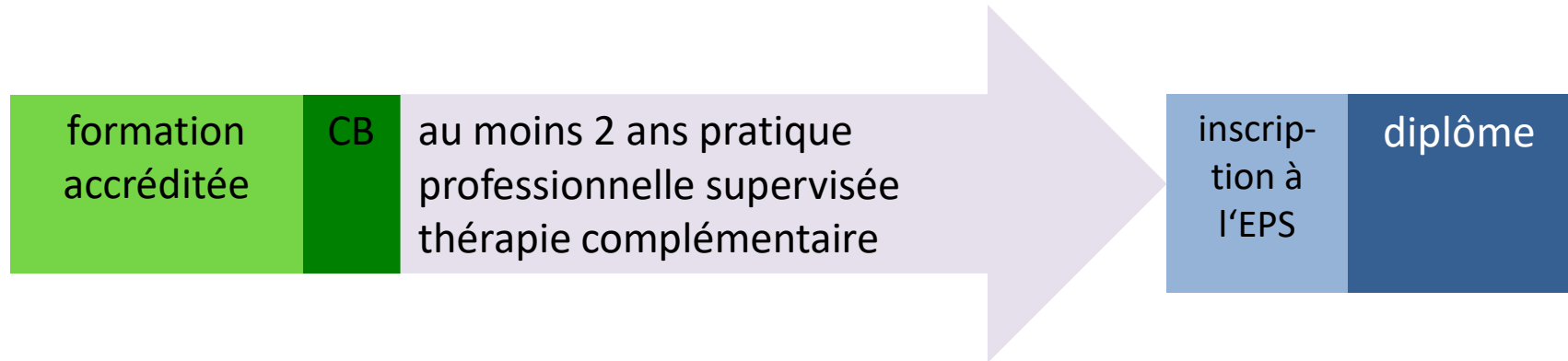
- Au moins 2 ans avec une **charge de travail moyenne d'au moins 50 %**
- **Au moins 300 heures de traitement par an en moyenne** pendant la durée déclarée
- Une activité inférieure à 30 % n'est pas considérée comme pratique professionnelle

Pratique professionnelle :

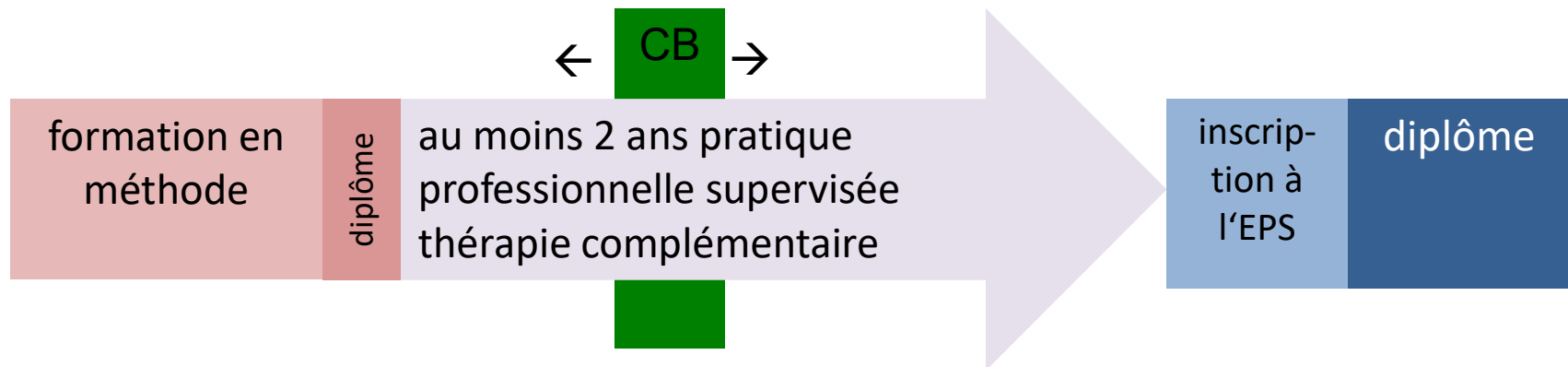
- pour ceux, qui ont obtenu le certificat de branche par une formation accréditée dans le délai entre l'obtention du certificat de branche et l'inscription à l'EPS
- pour ceux, qui ont obtenu le certificat de branche via la procédure d'équivalence dans la période entre l'achèvement de la formation de méthode et l'inscription à l'EPS

Période de la pratique professionnelle

après obtention du certificat de branche (CB) via une formation accréditée



en cas d'obtention du certificat de branche (CB) via la procédure d'équivalence



Exemples de déclaration relative à la pratique professionnelle

| Période de... à... (mois/année) | Nombre de mois | Taux d'activité en % | dont heures de traitement | Indépendant OUI / NON | Nom de l'employeur, si salarié |
|------------------------------------|-------------------|-------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Exemple 1: | | | | | |
| 03.2025 - 03.2026 | 12 | 45 | 280 | OUI | |
| 03.2026 - 03.2027 | 12 | 55 | 320 | OUI | |
| Exemple 2: | | | | | |
| 08.2026 - 08.2027 | 12 | 40 | 200 | OUI | |
| 01.2028 - 12.2028 | 12 | 50 | 300 | OUI | |
| 01.2029 - 12.2029 | 12 | 60 | 400 | OUI | |

| Interruption de... à... (mois/année) | Justification |
|---|----------------|
| 09.2027 - 12.2027 | congé parental |

Si la charge de travail moyenne est inférieure à 50 %, la durée de la pratique professionnelle est prolongée jusqu'à ce que le taux d'activité requis soit atteint.

Il en va de même en cas d'interruptions justifiées (par exemple maladie, congé parental ou séjour à l'étranger).

Formulaire auto déclaration pratique professionnelle

Auto-déclaration de la pratique professionnelle pour l'admission à l'examen professionnel supérieur TC

| Période de... à... (mois/année) | Nombre de mois | Taux d'activité en % | dont heures de traitement | Indépendant OUI / NON / les deux | Nom de l'employeur, si salarié |
|---------------------------------|----------------|----------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

| Interruption de... à... (mois/année) | Justification |
|--------------------------------------|---------------|
| | |
| | |

TOTAL Années

0.00

Charge de travail moyenne en %

0.00

Nombre d'heures de traitement en moyenne

0.00

Je confirme l'exactitude des données

Nom, prénom:

Lieu, date:

Signature:

Formulaire auto déclaration pratique professionnelle



Organisation
du Monde du Travail
**Thérapie
Complémentaire**

Auto-déclaration de la pratique professionnelle pour l'admission à l'examen professionnel supérieur TC

Les candidats qui se réfèrent à la dispensation de l'obligation de supervision conformément au règlement d'examen, point 9.21, doivent utiliser le formulaire «auto-déclaration de la pratique professionnelle dispensation supervision»

Les exigences concernant la pratique professionnelle sont définies dans le „règlement relatif à la pratique professionnelle thérapie complémentaire supervisée“. La preuve de la pratique professionnelle doit être fournie conformément aux dispositions du présent règlement.

Il faut déclarer les années de la pratique professionnelle (au moins 2 ans) qui attestent une charge de travail moyenne d'au moins 50 % et qui comptent en moyenne au moins 300 heures de traitement par an sur la durée déclarée. Toute interruption de l'expérience professionnelle doit être justifiée (par exemple, maladie, congé parental, séjour à l'étranger).

| Période de... à... (mois/année) | Nombre de mois | Taux d'activité en % | dont heures de traitement | Indépendant OUI / NON | Nom de l'employeur, si salarié |
|------------------------------------|-------------------|-------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Exemple 1: | | | | | |
| 03.2025 - 03.2026 | 12 | 45 | 280 | OUI | |
| 03.2026 - 03.2027 | 12 | 55 | 320 | OUI | |
| Exemple 2: | | | | | |
| 08.2026 - 08.2027 | 12 | 40 | 200 | OUI | |
| 01.2028 - 12.2028 | 12 | 50 | 300 | OUI | |
| 01.2029 - 12.2029 | 12 | 60 | 400 | OUI | |

| Interruption de... à... (mois/année) | Justification |
|---|----------------|
| 09.2027 - 12.2027 | congé parental |

Détails concernant la supervision

- Au total, **18 heures de supervision** doivent être justifiées pendant la période de la pratique professionnelle déclarée, dont **8 heures maximum de supervision en groupe**.
 - Les heures de supervision requises doivent être effectuées auprès **d'au moins deux superviseurs différents** dont les qualifications répondent aux exigences minimales de l'OrTra TC.
- La liste des superviseurs comprend les personnes dont les qualifications répondent aux exigences minimales de l'OrTra TC.
- Si des superviseurs qui ne figurent pas sur cette liste sont choisis, il convient de demander à l'OrTra TC, **avant le début de la supervision**, une **confirmation qu'ils satisfont aux exigences minimales**.

Formulaire preuve de supervision

Preuve de la supervision pour l'admission à l'examen professionnel supérieur

Les exigences concernant la supervision sont définies dans le «Règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire». La preuve de la supervision doit être fournie conformément aux dispositions du présent règlement.

Supervision individuelle

| Date | Nombre d'heures | Nom et prénom de la superviseuse / du superviseur en lettres d'imprimerie | Liste des superviseurs OrTra TC* | | Signature de la superviseuse / du superviseur |
|------|-----------------|---|----------------------------------|--------------------------|---|
| | | | oui | non** | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Formulaire preuve de supervision

Supervision en groupe

| Date | Nombre d'heures | Nom et prénom des superviseuses / superviseurs en majuscules | Liste des superviseurs OrTra TC* | | Signature superviseuses / superviseurs |
|------|-----------------|--|----------------------------------|--------------------------|--|
| | | | oui | non** | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

* Voir la liste des superviseurs sur le site web de l'OrTra TC

** Les qualifications des superviseurs qui ne figurent pas sur la liste des superviseurs de l'OrTra TC doivent être téléchargées lors de l'inscription à l'EPS. L'OrTra TC recommande que la personne concernée fasse vérifier ses qualifications par l'OrTra TC avant même le début de la première supervision.

Je confirme par ma signature l'exactitude des indications.

Nom :

Prénom :

Lieu :

Date :

Signature :

Expiration des délais transitoires

Période transitoire de 7 ans jusqu'au

- Kinésiologie 09.05.2026
- Fasciathérapie 23.09.2026
- Massage Rythmique thérapeutique 20.12.2027
- Travail corporel aquatique 24.03.2029
- Thérapie Trager 24.03.2029

Les dispositions transitoires ne peuvent être invoquées que si l'inscription et le dossier complet parviennent à l'OrTra TC **AVANT** l'expiration du délai transitoire !

Délais de transition expirés

- Acupressure thérapie
- APM thérapie
- Ayurveda thérapie
- Eurythmie thérapeutique
- Intégration structurale
- Polarity
- Rebalancing
- Réflexothérapie
- Shiatsu
- Technique Alexander
- Thérapie craniosacrée
- Thérapie Feldenkrais
- Thérapie respiratoire
- Yoga Thérapie

Dispense de l'obligation de la supervision

Disposition transitoire conformément au règlement d'examen:

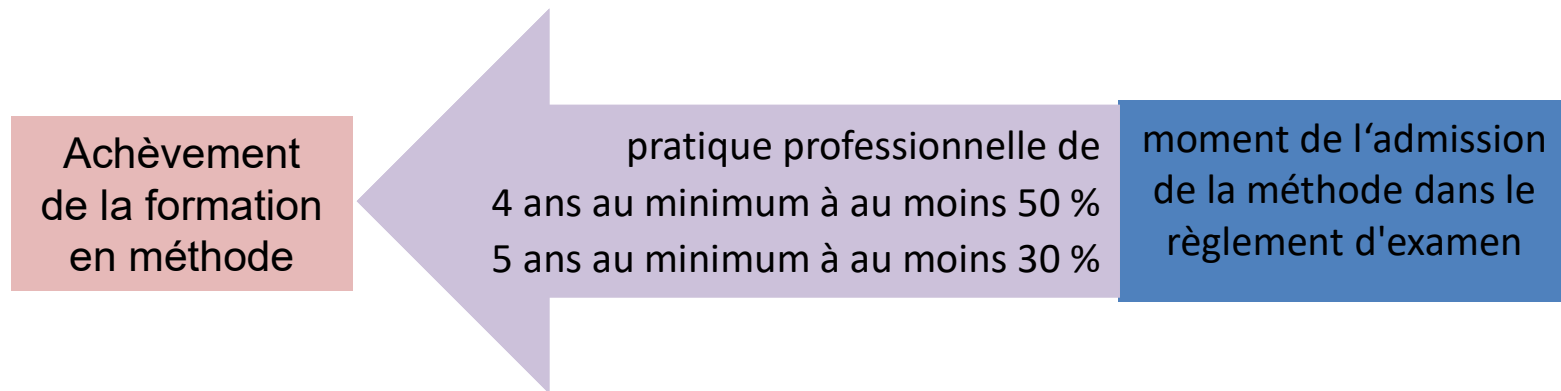
En présence

- de **4 ou 5 ans** (50 % ou 30 %) **d'expérience professionnelle** au moment de l'intégration de la méthode correspondante dans le règlement d'examen (autodéclarassions)
(au moins 1'300 heures de traitements et autres activités pratiques)
 - d'un certificat de branche (obtenu via la PEQ)
- **Accès direct à l'EPS, sans preuve de supervision**

Cette règle s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement d'examen.

Dispense de l'obligation de la supervision

Cette disposition transitoire conformément au règlement d'examen 9.21 s'applique aux praticiens qui ont obtenu le certificat de branche via la procédure d'équivalence.



La disposition transitoire s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement d'examen.

Justificatif de la pratique professionnelle pour la dispense de supervision

Auto-déclaration de la pratique professionnelle pour l'admission à l'examen professionnel supérieur

→ pour les candidates et les candidats qui demandent une dispense de la supervision selon la disposition transitoire

(Règlement d'examen, chiffre 9.21)

| Exigences | Déclaration du taux d'activité en % <i>Le taux d'activité comprend aussi bien les heures de traitement effectuées que les autres activités requises pour la gestion d'un cabinet (administration générale, facturation, relations publiques, etc. selon profil professionnel).</i> | | Nombre de traitements effectués <i>Heures de traitement durant les 4-5 ans minimaux requis: au moins 1300 heures</i> | Si employé-e, nom de l'employeur | N° de document | Contrôle par l'OrTra |
|--|---|-------------|---|----------------------------------|----------------|----------------------|
| Taux d'activité en % durant la période | Période de... à... (mois/année) | pourcentage | dont heures de traitement | | | |
| entre: la fin de la formation à la méthode | <i>Ex. 01.03.10-31.12.10</i> | 30% | 225 h | | | |
| | <i>01.01.xx - 31.12.xx</i> | 30% | 270 h | Une ligne par an | | |
| | <i>01.01.15 - 09.09.15</i> | 30% | 180 h | | | |
| et: l'admission de la méthode dans le règlement concernant l'EPS <i>Le minimum requis est un taux d'activité de 50% en 4 ans ou de 30% en 5 ans.</i> | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | TOTAL | | | |
| Date du diplôme obtenu dans la méthode <i>Joindre le diplôme de l'école</i> | | | | | | |
| Justificatif du premier enregistrement RME, ASCA, APTN ou SPAK <i>Joindre l'attestation d'enregistrement</i> | | | | | | |

Je confirme l'exactitude des données.

Nom:

Prénom:

Lieu:

Date:

Signature:

Annexes à l'inscription

Les personnes qui s'inscrivent à l'examen professionnel supérieur doivent télécharger directement avec l'inscription en ligne les documents suivants, complets et conformes aux directives relatives au règlement d'examen, ch. 3.3:

- une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- la preuve d'un diplôme de niveau secondaire II ou équivalent
- le certificat de branche OrTra TC
- une attestation de la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire conformément au «Règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire»
→ Pour la déclaration, veuillez utiliser les formulaires «**Preuve de la supervision**» et «**Auto déclaration de la pratique professionnelle**». Ceux-ci sont disponibles sur le site web de l'OrTra TC sur <https://www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur>

Avez-vous des questions ?

Epreuves de l'examen

| Epreuve | Forme d'examen | Durée |
|---|----------------------|------------------------------|
| 1 Étude de cas | écrit | Créée en amont |
| 2 Présentation du cas et entretien professionnel sur l'étude de cas | oral | 35 minutes |
| 3 Travail pratique avec réflexion et entretien professionnel Point d'appréciation 1 Travail pratique avec un client Position d'appréciation 2 Réflexion et entretien professionnel sur le travail pratique | pratique oral | 35 minutes 30 minutes |
| 4 Traitement de thèmes spécialisés spécifiques | écrit | 120 minutes |
| | | Total 220 minutes |

P1 Étude de cas – par écrit

- **Intégration et mise en réseau des compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, C, D, E, F et G4** (conformément à l'annexe des directives) dans le cadre du travail thérapeutique avec un client/une cliente
- **Les critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation servent de guide.
- **Contenu et structure**
 - Présentation des **6 séances de thérapie** d'une série de traitements d'un client/d'une cliente de votre propre cabinet, avec une analyse de chaque traitement
 - Premier traitement avec des informations détaillées sur le client et un anamnèse complète
 - Évaluation et réflexion sur l'ensemble du processus thérapeutique
 - Réflexion de soi
- Volume minimal de 37 000 à maximal 50 000 caractères sans espaces (environ 15 à 20 pages de texte)

P1 Étude de cas – par écrit

EPS 2026/2 OrTra TC

Grille d'évaluation épreuve 1s: étude de cas, par écrit

Attribution des points

4 points = entièrement rempli
 3 points = suffisamment rempli
 2 points = insuffisamment rempli
 1 point = non rempli en grande partie
 0 points = non rempli, aucune indication

| | | | |
|------|-------|-------|------|
| Date | EXP 1 | EXP 2 | CAND |
| | | | |

| N° | Critères d'évaluation | Indicateurs | Justification de l'évaluation | Points 0 – 4 | Pondération | Points Total |
|-----|---|--|-------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| 1.1 | ... décrit le client/la cliente. Points possibles: 6 | Le client/la cliente et sa situation sont décrits à l'aide des informations pertinentes pour la thérapie: personne, environnement social, antécédents médicaux, situation de vie, défis, troubles de la santé actuels, diagnostics médicaux éventuels, médicaments, autres traitements et thérapies. | | 4 | 0.5 | 2 |
| | | Les préoccupations, les attentes, les ressources et les stratégies d'adaptation du client/de la cliente sont présentées en détail. | | 4 | 1 | 4 |
| 1.2 | ... établit l'anamnèse. Points possibles: 4 | Une anamnèse générale et spécifique à la méthode (anamnèse initiale et intermédiaire) sont réalisées de manière différenciée par l'observation, le contact manuel, le mouvement et le questionnement. | | 4 | 1 | 4 |
| 1.3 | ... développe avec le client/la cliente les objectifs thérapeutiques et définit la démarche thérapeutique. Points possibles: 8 | En collaboration avec le client/la cliente, des objectifs thérapeutiques concrets et des critères d'évaluation du succès de la thérapie sont élaborés et adaptés en fonction du déroulement de la thérapie. | | 4 | 1 | 4 |
| | | Sur la base de l'anamnèse, une approche thérapeutique est développée et justifiée de manière concluante. | | 4 | 1 | 4 |
| 1.4 | ... conçoit l'approche thérapeutique de manière interactive et centrée sur le processus. Points possibles: 8 | L'approche est transparente et centrée sur le processus, le client/la cliente y est activement impliqué/e. | | 4 | 1 | 4 |
| | | La thérapie s'adapte en permanence à la situation physique, psychique et mentale ainsi qu'aux besoins, aux possibilités et aux limites du client/de la cliente. | | 4 | 1 | 4 |
| 1.5 | ... stimule les processus d'autorégulation centrés sur le corps ainsi que la perception et l'interprétation des changements. Points possibles: 8 | Pendant le traitement centré sur le corps, le client/la cliente est soutenue dans la perception différenciée de soi et dans l'interprétation des changements. | | 4 | 1 | 4 |

P2 Présentation du cas et entretien professionnel sur l'étude de cas – oral – 35 min.

- **Intégration et mise en réseau des compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, C, D, E, F et G4** (conformément à l'annexe des directives) dans le cadre de la présentation et de l'entretien
- **Les critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation servent de guide.
- Présentation du cas en **5 minutes** maximum avec les contenus/informations pertinents **pour un professionnel de la santé** ; les notes sous forme de mots-clés sont autorisées
- Entretien avec les experts, sur la base de l'étude de cas et de la présentation
 - Examen de différents aspects de la conception interactive du processus, de l'évaluation d'approches alternatives et de la garantie de la sécurité
 - Établissement de liens avec les bases professionnelles de la TC et analyse de ses propres actions et de son rôle en tant que professionnel

P3p Travail pratique avec un client – 35 min

- **Les compétences des domaines A, B, E et F** (conformément à l'annexe du guide) sont évaluées dans le cadre la situation d'application pratique.
- **Les critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation servent de guide.
- **Organisation du premier contact** (phase « Rencontre ») avec un client inconnu : anamnèse, identification des besoins et des ressources, définition des objectifs, gestion de la relation et du processus
- **Présentation de la conception de la suite de la démarche thérapeutique et du traitement centré sur le corps**; le traitement centré sur le corps proprement dit ne fait pas partie de l'examen
- Sont notamment évalués la structuration et l'organisation de la séquence de traitement, la gestion de la relation, l'interaction, la communication verbale et non verbale ainsi que la garantie de la sécurité
- Pas de table de massage, pas d'aides, utilisation d'un protocole de traitement/de l'anamnèse est autorisée

Recrutement d'un client

Exigences relatives au recrutement de clients et clientes pour la partie pratique de l'examen professionnel supérieur

- Les candidats à l'EPS sont tenus de recruter une personne majeure qui se rendra disponible à Thounne en tant que client pour la partie pratique de l'examen.
- Le jour de l'examen pratique, cette personne participe à un premier entretien avec évaluation et perspectives thérapeutiques. Elle est attribuée à un autre candidat.

Recrutement d'un client

- Le client doit présenter un problème de santé afin de créer une situation thérapeutique aussi réaliste que possible.
 - Ne pas choisir de personnes ayant des antécédents médicaux trop complexes ou très étendus.
 - Les personnes sollicitées ne doivent être ni des collègues de travail ni des personnes en formation pour devenir thérapeutes complémentaires.
 - Les personnes sollicitées doivent être informées qu'elles doivent prévoir une présence totale d'environ 90 minutes le jour de l'examen; l'examen lui-même dure 35 minutes.
 - Les clients recevront une rémunération de 100 CHF sur place.
- Des fiches d'information sont disponibles sur le site web.

P3m Réflexion et entretien professionnel sur le travail pratique – oral – 35 min.

- **Les compétences des domaines A, B, E et F** (conformément à l'annexe des directives) sont évaluées lors de l'entretien.
- **Les critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation servent de guide.
- **Réflexion sur ses propres actions et auto-évaluation du travail pratique** → 30 minutes pour préparer une présentation de 3 minutes maximum, notes manuscrites autorisées
- **Entretien avec les experts, basé sur le travail pratique et la réflexion**
 - Analyse et justification de sa propre démarche
 - Évaluation des alternatives d'action
 - Réflexion sur les différents aspects de la gestion des relations et des processus, l'évaluation des besoins du client, la nécessité d'impliquer des spécialistes et/ou des personnes de référence
 - Discussion sur la gestion des situations difficiles ainsi que sur ses propres limites personnelles et professionnelles

P4 Traitement de thèmes spécialisés spécifiques – écrit – 120 min.

- **Les compétences issues des domaines de compétences opérationnelles E, F et G** (conformément à l'annexe des directives) **ainsi que** les thèmes technique dérivés **du profil professionnel, des bases et des directives éthiques** sont évalués de manière orientée vers l'action.
- 4 à 6 exercices sur des thèmes spécifiques aux domaines de compétence mentionnés
- Différentes formes d'énoncés ou de méthodes d'examen :
 - Incidents critiques (Critical incidents)
 - Questions de réflexion (mini-cases)
 - Questions d'ordre techniques et de connaissances orientées vers la pratique
- Pas de publication des critères d'évaluation
- L'évaluation porte sur la capacité à évaluer, analyser et réfléchir à des situations de manière compétente et en s'appuyant sur l'expérience, à appliquer des connaissances spécialisées en se basant sur l'expérience et à démontrer une compréhension approfondie du profil professionnel et des bases de la thérapie complémentaire.

P4 Traitement de thèmes spécialisés spécifiques – écrit

- Les domaines de compétence avec les compétences et les critères de performance décrits fournissent des informations sur les thèmes possibles des tâches :

| | | | | | |
|---|--|---|---|--|---|
| E | Concevoir les relations et la collaboration | E1 – Etablir et concevoir une relation thérapeutique avec le client | E2 – Intégrer les personnes de référence dans le processus thérapeutique et inclure les professionnels d'autres disciplines | E3 – Créer un réseau avec les professionnels d'autres disciplines et entretenir la collaboration | E4 – Aborder les situations difficiles avec le client, les personnes de référence et les professionnels |
| F | Garantir la sécurité et la déontologie | F1 – Reconnaître les situations à risque ainsi que les limites professionnelles et personnelles et agir de manière adéquate | F2 – Prendre en compte les besoins, les capacités et les limites du client dans le processus thérapeutique | F3 – Garantir des normes déontologiques | |
| G | Gérer une entreprise et assurer et développer la qualité | G1 – Mettre en place et gérer une entreprise indépendante | G2 – Assurer le processus opérationnel et l'administration et fournir des renseignements | G3 – Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing | F4 – Développer et assurer la qualité de l'activité thérapeutique et de l'entreprise |

- Les thèmes possibles pour les tâches peuvent également être tirés des documents suivants: profil professionnel et bases de la TC, directives éthiques, notices de l'OrTra TC (sous la rubrique web « [Informations pour les praticien-ne-s](#)), tronc commun TC.

Connaissances de base tronc commun TC

Bases professionnelles spécifiques / BP, 56 hc

Modules d'apprentissage

BP 1 Conception de la santé, conception de l'homme, éthique, 28 hc

BP 2 Identité professionnelle, gestion d'un cabinet, 28 hc

Bases socio-économiques / BS, 104 hc

Module d'apprentissage

BS Psychologie, communication, conduite d'entretien, 104 hc

Bases médicales / BM, 180 hc

Modules d'apprentissage

BM 1 Aide d'urgence, réanimation, 6 hc

BM2 Biologie, anatomie, physiologie, pathologie, pharmacologie, 146 hc

BM 3 Sécurité des client-es / sécurité du/de la thérapeute, 28 hc

Surveillance et évaluation

Surveillance, évaluation

- Épreuves écrites:
 - Surveillance par un/e surveillant/e
 - Évaluation par 2 experts
- Épreuves orales:
 - Évaluation par deux experts

Subventions fédérales

Depuis janvier 2018, les personnes ayant suivi des cours ou des formations préparatoires à un examen fédéral bénéficieront d'un soutien financier de la Confédération (financement axé sur les personnes). Le taux de contribution s'élève à **50 %** des frais de cours pris en compte et est appliqué jusqu'à concurrence de **21'000 francs** pour les examens professionnels supérieurs. Par conséquent, pour une formation menant à l'admission à l'EPF, **les contributions** versées **s'élèvent** au maximum à **CHF 10'500**. Elles ne sont versées qu'après la fin de l'examen, que celui-ci ait été réussi ou non.

Les contributions fédérales peuvent être demandées pour tous les cours préparatoires et toutes les formations, y compris la supervision, qui figurent sur la liste des cours préparatoires pour autant qu'ils aient commencé au plus tard sept ans avant la date de la décision relative à la réussite ou à l'échec de l'examen professionnel supérieur.

Vous trouverez la liste sur <https://www.becc.admin.ch/becc/public/sufi/>

Pour connaître les conditions à remplir pour bénéficier des subventions fédérales et savoir comment demander cette aide, veuillez consulter le site

<https://www.sbfi.admin.ch/fr/subventions-federales-pour-cours-preparatoires-aux-examens-federaux>

Subventions fédérales

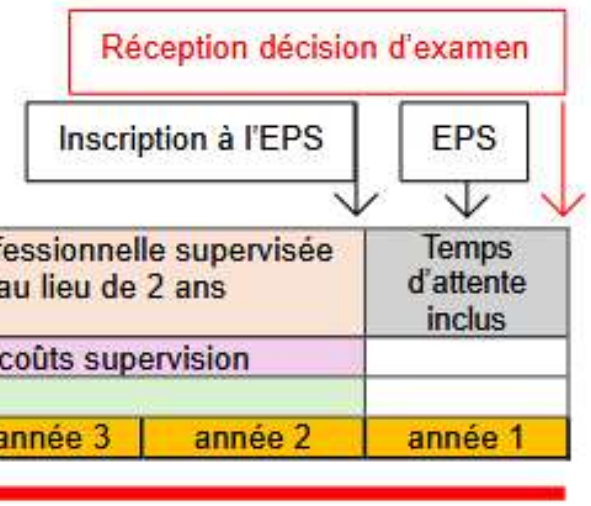
Les heures de supervision requises pour l'admission à l'examen professionnel supérieur sont également éligibles à une subvention, car cette exigence fait partie intégrante du Règlement d'examen. Consultez la liste des cours préparatoires mentionnée pour trouver les offres de supervision pour lesquelles vous pouvez demander une contribution fédérale.

Subventionnement de l'examen professionnel supérieur

Les particuliers **ne** peuvent pas solliciter de **subventions fédérales** pour financer les frais d'examen. L'organisation des examens est subventionnée à hauteur de 60 % par la Confédération, mais les subventions sont versées directement aux organismes responsables des examens, c'est-à-dire aux OrTra TC. Le prix qui vous est facturé par l'OrTra pour un examen professionnel supérieur est déjà réduit du montant des subventions fédérales.

Rémunération rétroactive

Les coûts indiqués sont des valeurs moyennes.



| Durée de la formation de 4,5 ans au lieu de 3 ans au minimum, présentation en semestres | | | | | | | | Pratique professionnelle supervisée de 3 au lieu de 2 ans | | Temps d'attente inclus | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---|--|------------------------|--|
| 6'000 | 6'000 | 6'000 | | 6'000 | 6'000 | | 6'000 | 3'000 coûts supervision | | | |
| 18'000 | | | 21'000 | | | | | | | | |
| ½ a. 9 | année 8 | année 7 | année 6 | année 5 | année 4 | année 3 | année 2 | année 1 | | | |

Frais EPS

Examen professionnel supérieur (EPS)
2'750 CHF

Forfait pour l'inscription simultanée de la procédure d'équivalence
(PEQ) et de l'EPS:
4'050 CHF au lieu de 4'400 CHF

Inscription à l'EPS

Vous trouverez tous les règlements et de nombreuses autres informations ainsi que le formulaire d'inscription sur le site web de l'OrTra TC à l'adresse

<https://www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations>

Avez-vous des questions ?

Newsletter OrTra TC

Nous vous recommandons de vous abonner à notre newsletter:

<https://www.oda-kt.ch/fr/newsletter>

Tous les articles déjà parus dans la newsletter sont disponibles au format PDF sous ce lien.

Site web TC – www.therapie-complementaire.ch



Site web TC – www.therapie-complementaire.ch



Les adolescents en réflexologie

L'accompagnement des adolescents en situation de stress psychologique est un domaine en pleine expansion pour les thérapies complémentaires. Il offre un cadre protégé dans lequel les jeunes peuvent parler d'égal à égal et en toute confiance de ce qui les préoccupe sur le plan physique et psychologique.



La Thérapie ayurvédique et



L'herbe ne pousse pas plus vite quand on tire dessus

La puberté est une période de changements profonds, tant sur le plan physique qu'émotionnel et social. La Thérapie complémentaire offre aux adolescents un espace protégé où ils peuvent développer leur sécurité intérieure, renforcer leur perception d'eux-mêmes et grandir à leur propre rythme.

Actuel



La rentrée!

[Témoignages kinésiologie](#)

[En bonne santé tout au long de la scolarité](#)

[Les enfants sous pression \(Shiatsu\)](#)

[L'adolescence \(thérapie respiratoire\)](#)

[L'adolescence \(réflexothérapie\)](#)

[Trouver un-e thérapeute](#)

[Stressé?](#)

[Tendu?](#)

[La migraine?](#)

Video & Audio

